

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0037776

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3611

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BASIME AHMED

Date de naissance :

25-11-1962

Adresse :

Résidence ALWAHDA, Bd M'd, BERRECHID

Tél. : 0662623747

Total des frais engagés : 3098,00

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

15/12/23

Nom et prénom du malade :

BASIME AHMED

Age : 60 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

visc

Affection longue durée ou chronique :

ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : BERRECHID

Le : 27/10/2023

Signature de l'adhérent(e) :

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE NAJAH SANTE BOUKENTER NAJAH 156 BN Mohammed V Berrechid GSM : 05 22 33 74 04 24/06/2023	15/06/23	98,00 OPTIC CONTACT Opticien Spectacles Balles d'Ophtalmometrie 06 1000 44 44

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montants des Honoraires



15 juin 2023

Mr BASSIME Ahmed

98,00

NAVILIPO

1 goutte 3 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 3 Mois



PHARMACIE NAJAH SANTE
BOULEVARD NAJAH
156 Bd Mohammed V
berrechid
GSM : 05 22 33 74 04

DR. BENOTMANE
Fatim Ezohra
OPHTHALMOLOGISTE
APTOS, 2^{ème} Etage Melk Bouchaib 7 - Berrechid, Maroc
Tél : +212 522 03 54 95
E-mail : docteurbenotmanefz@gmail.com



15 juin 2023

Mr BASSIME Ahmed

Monture + verres correcteurs progressifs Antireflets

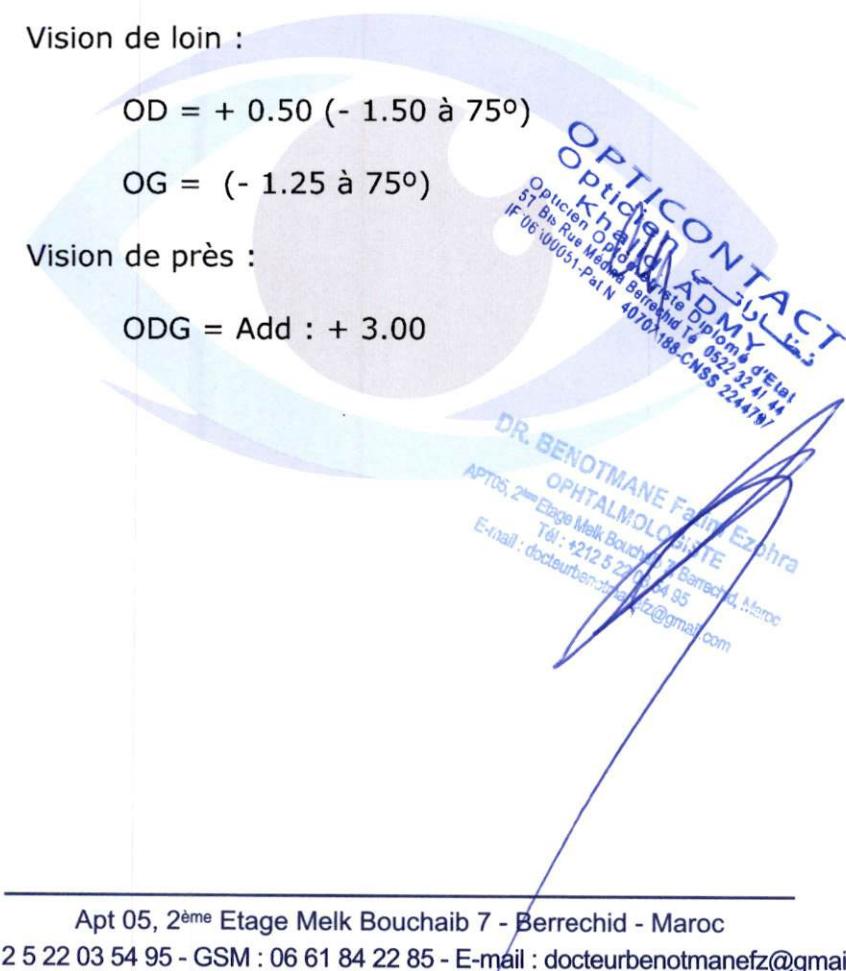
Vision de loin :

OD = + 0.50 (- 1.50 à 75°)

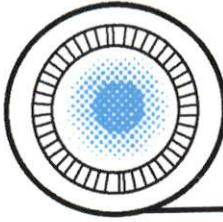
OG = (- 1.25 à 75°)

Vision de près :

ODG = Add : + 3.00



optic contact



Opticien



065008021

Khalid Admy

Opticien Optométriste

Facture N° 2292/23

Berrechid, le

21/06/2003

Client : Mr Bassim M.

Code	Description	Total
431	3 - Vision vers les profs	1000-
431	degrés de la paire	1000-
	total	800-
		2800
	D +0,8 (-1,50 +75')	1000
	0G0 (-1,25 +75')	300

OPTIC CONTACT
Opticien Khalid ADMY
Opticien Optométriste Diplômé d'Etat
51 Bis Rue Medina Berrechid Tel: 0522.32.41.44
IF 06.100051-Pal N° 40707-88-0165-22-0781

Arrêtée la présente Facture à la Somme de

.....